

Bulletin d'informations

Nouvelle ville de Repentigny

Vol.1 No.4 – Octobre 2002



Transport en commun régional

Repentigny réclame une étude pour l'implantation d'un train de banlieue

Ayant reçu l'assurance de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) que le projet de Viabus sera instauré vers la fin de l'année 2003, la mairesse de Repentigny, Chantal Deschamps, demande aujourd'hui la réalisation d'une étude portant sur l'implantation d'un train de banlieue régional.

Présidente de la Commission de transport de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), membre du conseil d'administration de l'AMT et membre du Comité de train de banlieue de ce même organisme, la mairesse de Repentigny est d'avis que toutes les conditions sont maintenant réunies pour déposer cette importante requête.

« La présidente de l'AMT, madame Florence Junca-Adenot, nous a clairement indiqué que l'implantation du Viabus sera réalisée vers la fin de 2003. Nous savons qu'il reste encore des étapes à franchir, notamment des soirées d'information dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Est. Madame Junca-Adenot est cependant convaincue que les citoyens de ces deux secteurs accepteront la mise en place de la voie réservée pour les autobus », de déclarer madame Deschamps.

« Il nous faut maintenant travailler à cette seconde étape que constitue le train de banlieue. Comme je l'ai toujours indiqué, il est important de s'assurer le plus rapidement possible d'une amélioration significative de la

desserte de transport vers Montréal pour nos concitoyennes et nos concitoyens et le Viabus viendra remplir cette fonction. Toutefois, dans la perspective de la mise en place du nouveau Conseil régional de transport de Lanaudière (CRT), lequel a pour principale mission d'instaurer une gestion intégrée du système de transport pour l'ensemble de la région de Lanaudière, il nous apparaît important d'ajouter le train de banlieue pour ainsi procéder à une réflexion globale », d'ajouter la mairesse de Repentigny.

Le Viabus, plus vite vers le centre-ville de Montréal

Rappelons que le trajet envisagé pour le Viabus permettra aux usagers du transport en commun de la nouvelle ville de Repentigny de se rendre beaucoup plus rapidement au centre-ville de Montréal. De fait, la durée du trajet est estimée à 48 minutes.

L'embarquement de la clientèle se fera à partir du Centre d'échange de Repentigny. Les autobus emprunteront successivement la rue

Notre-Dame (Repentigny), le pont Le Gardeur, la rue Notre-Dame (à Pointe-aux-Trembles) et l'emprise de la voie ferrée du CN jusqu'au métro Radisson. Ensuite, les autobus reviendront sur la rue Notre-Dame pour filer jusqu'au métro Lucien-Lallier, au cœur du centre-ville.

« Ce projet, financé par l'AMT et inscrit dans le Plan de gestion des déplacements dans la région métropolitaine de Montréal, représente un investissement dépassant les 22 M\$ », a précisé madame Deschamps.

Un sondage auprès de la clientèle

La mairesse de Repentigny a aussi fait savoir qu'un mandat a été confié à la firme de sondages Léger Marketing pour réaliser une étude de satisfaction de la clientèle repentignoise (secteurs Le Gardeur et Repentigny), toujours dans le domaine du transport en commun.

« C'est la Commission du transport et des travaux publics, présidée par le conseiller André Cyr, qui a la responsabilité de ce dossier. Nous voulons mieux connaître les besoins et les attentes des Repentignois et des Repentignaises face à notre desserte locale. De plus, cela va nous permettre d'évaluer l'intérêt des usagers au regard de l'implantation d'un train de banlieue, quoique nous ayons déjà une très bonne idée à ce propos », d'ajouter madame Deschamps.

Au total, 500 citoyennes et citoyens seront ainsi joints par l'intermédiaire de ce sondage dont les résultats seront dévoilés en novembre prochain.



SOMMAIRE

Mot de la mairesse	p. 2
Ouverture de la bibliothèque	p. 3
Le Gardeur fleuri	p. 4
Commission municipale	p. 5
Excel Art	p. 6

Mot de la mairesse



Les jeunes de la région sensibilisés aux mesures d'urgence



Un grand concours visant à sensibiliser les jeunes aux mesures d'urgence se déroule présentement auprès des étudiants de niveau primaire de Repentigny et de Charlemagne.

Sous le thème « As-tu ta trousse d'urgence » cette activité est organisée par le Service de sécurité publique de la Ville de Repentigny et elle prend la forme d'un questionnaire visant à évaluer les connaissances des jeunes face aux situations d'urgence qui peuvent survenir.

Le tout est réalisé en collaboration avec les journaux Hebdo Rive Nord et l'Artisan où, pendant quelques semaines, seront publiés les bulletins de participation.

300 jeunes chanceux

Grâce à ce concours, 300 jeunes mériteront une trousse d'urgence complète pour répondre aux besoins immédiats d'une famille qui devrait quitter précipitamment son logis en cas de sinistre majeur (couverture métallisée, trousse de toilette, lampe de poche, piles, eau, trousse de santé, nourriture sèche, jeux, sifflet et autres objets de dépannage). Il n'y aura qu'à ajouter des vêtements chauds.

Au terme de ce concours, une grande soirée de remise des trousse d'urgence aura lieu le vendredi 6 décembre, événement auquel participera le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Normand Jutras.

Un projet appuyé par de nombreux partenaires

De nombreux partenaires et commanditaires ont accepté de collaborer au projet. Chacun d'eux a contribué à sa façon (argent, composantes de la trousse d'urgence ou objets promotionnels) à la mise sur pied de cette activité de sensibilisation et d'information.

Le ministère apporte lui aussi sa contribution puisque Séкуро, la mascotte virtuelle du programme Sécurité civile jeunesse, est associée à l'événement.

Une démarche importante

« Par ce projet, nous voulons sensibiliser les jeunes et par ricochet, leurs parents, à l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison, a indiqué la mairesse de la ville de Repentigny, Madame Chantal Deschamps. Nous invitons les jeunes à y participer en grand nombre. C'est une belle initiative et nous sommes très heureux de l'appui reçu du milieu. »

Ils ont lu 5 200 livres!



Au cours de l'été, pas moins de 386 jeunes abonnés de la bibliothèque municipale du secteur Repentigny ont participé au concours organisé en marge du Club des Aventuriers du livre.

Ensemble, ils et elles ont lu plus de 5 200 livres! La grande gagnante, Laurence Morin-Lefort, 11 ans, a mérité une belle bicyclette, offerte conjointement par les Caisses populaires de Repentigny et Devault Sports.

Notre photo montre la gagnante en compagnie de Célyne Ross, chef de division bibliothèque, et Diane Ducharme, animatrice.

Visitez le site du Club des aventuriers du livre à www.aventuriersdulivre.qc.ca

Train de banlieue : le moment est venu

Le dossier du transport en commun, comme vous avez pu le constater depuis quelques semaines, fait l'objet de nombreuses interventions et discussions. Cela n'étant pas sans raison puisque nous avons toujours affirmé de façon catégorique que ce dossier constitue une priorité afin de mieux servir la population repentignoïse.

Ayant reçu l'assurance de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) que le projet du Viabus de l'Est verra le jour à la fin de 2003, ce qui permettra aux utilisateurs de relier notre centre d'échange au centre-ville de Montréal en un peu moins de 50 minutes, le moment était donc venu de déposer une demande d'étude pour l'implantation du train de banlieue.

Siégeant au sein du conseil d'administration de l'AMT et comme membre du comité de train de banlieue, je sais pertinemment que le moment est extrêmement propice de présenter cette demande car les dirigeants de cet organisme sont bien conscients que l'est de la Communauté métropolitaine de Montréal (régions des Moulins et Lanaudière) ne bénéficie pas actuellement des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de sa population et pour assurer son développement économique et social.

Autant chez nous qu'à Mascouche ou à Terrebonne, le train de banlieue constitue un service auquel notre population est en droit de s'attendre. Et vous pouvez être assurés que nous allons tout mettre en œuvre pour que le premier train de banlieue quitte le plus rapidement possible la gare de Le Gardeur.

Chantal Deschamps
La mairesse

Ouverture de la bibliothèque Edmond-Archambault

Depuis le 10 septembre dernier, les résidents du secteur Le Gardeur ont accès à leur toute nouvelle bibliothèque.

Cette construction, à la fois bibliothèque municipale et scolaire, sera officiellement inaugurée le lundi 4 novembre prochain. Portant le nom d'un illustre citoyen, fondateur des Magasins de musique Archambault, de son prénom Edmond, le nouvel édifice a une superficie quatre fois supérieure à l'ancien local et il met à la disposition de ses usagers pas moins de 45 000 volumes et autres documents de référence.



Il y a aussi les disques compacts, les cédéroms, les périodiques, les livres et les jouets offerts en location.

Horaire régulier

Mardi au vendredi : 13 h à 20 h
Samedi : 9 h à 12h

Horaire estival

Du 24 juin à la fête du Travail
Mardi au vendredi : 13 h à 21 h

Informations : (450) 582-8288

Concours logo et nom du bulletin municipal

Le jury responsable de la sélection des propositions soumises par les citoyens, tant pour le concours du nouveau logo de la ville que pour celui visant à déterminer le nouveau nom de ce bulletin d'informations, s'est réuni et a retenu quelques suggestions en sélection finale.

Le dévoilement du nouveau logo aura lieu en décembre prochain alors que le bulletin municipal aura son nouveau nom lors de sa première parution en 2003.

Portes Novell 25 nouveaux emplois sont créés



Le 16 octobre dernier, les dirigeants de Portes Novell ont officiellement donné le coup d'envoi à la construction de leur usine qui s'implante dans le parc industriel du secteur Le Gardeur.

Portes Novell se spécialise dans la fabrication de portes françaises et l'entreprise est la propriété de messieurs Jean Goudreau, président directeur général, Michel Beaudoin, vice-président marketing et développement des affaires et leurs partenaires financiers Daniel Royer et Richard Boucher.

La nouvelle entreprise, dont les coûts de construction et d'installation sont évalués à plus de 2 M\$, approvisionnera principalement les marchés nord-américain et européen. L'usine devrait débiter ses opérations en janvier 2003 et, dès le départ, entre 20 et 25 nouveaux emplois seront créés.

Construction : une excellente année



La nouvelle Ville de Repentigny ne fait pas exception à la règle. À l'instar de nombreuses autres municipalités du Québec, 2002 s'annonce exceptionnelle au chapitre de la construction résidentielle et commerciale. Si la tendance se maintient près de 400 nouvelles résidences unifamiliales seront construites sur le territoire cette année. À ce jour, 168 permis ont été délivrés dans le secteur Repentigny et 120 dans le secteur Le Gardeur. En 2001, un peu plus de 200 maisons avaient été construites.

Quant à la valeur totale des permis émis jusqu'à maintenant en 2002, elle se chiffre à 37,6 M\$ pour le secteur Repentigny et à 21,8 M\$ pour le secteur voisin. En 2001, Repentigny a atteint 43,6 M\$ alors que Le Gardeur a terminé l'année avec 22,8 M\$ en valeur ajoutée.

Du côté commercial et industriel, le secteur Le Gardeur connaît une fois de plus une très bonne année. Jusqu'à maintenant 7,2 M\$ ont été investis dans son parc industriel, ce qui a permis la création de 70 nouveaux emplois.

Du côté repentinois, 2 M\$ ont été investis jusqu'à ce jour en 2002. Les nouveaux bureaux du ministère des Transports du Québec comptent pour une large part de ces investissements.



Les lauréats du concours Le Gardeur, ville en fleurs

**Grande soirée de remise des prix le 9 octobre
dernier dans le cadre du concours
Le Gardeur, ville en fleurs.**

Une trentaine de propriétés (unifamiliales et jumelées) et leurs propriétaires ont été honorés. Notre photo montre les gagnants en compagnie de madame Chantal Deschamps, mairesse, Jeannot Lemay, conseiller municipal et des membres du comité organisateur : Louise Lavoie (Chambre de commerce de Le Gardeur), Michel Simard, Pierre Major et Annie Légaré. Madame Francine Payer, conseillère municipale et membre du comité organisateur, n'a pu assister à la soirée.



Stationnement de nuit interdit à compter du 15 novembre

Nous vous rappelons que du 15 novembre au 15 avril, le stationnement de nuit est interdit dans les rues de la ville de Repentigny, entre minuit et 7 heures.

Cette réglementation s'applique autant pour le secteur Repentigny que pour le secteur Le Gardeur. En la respectant vous contribuez à améliorer la qualité du déneigement sur le territoire.

En vertu de la réglementation municipale en vigueur (règlements 1212 et 512), les contrevenants se verront imposer un constat d'infraction de 30 \$ + les frais.

Abris d'auto :

**autorisés du
15 octobre au 15 avril**

Nous vous rappelons que l'installation des abris d'auto temporaires est autorisée du 15 octobre au 15 avril, autant pour le secteur Repentigny que pour le secteur Le Gardeur.

Secteur Repentigny

Si vous installez ce type d'abri pour la première fois, vous devez, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation au coût de 25 \$.

Ce certificat est valable pour les années ultérieures dans la mesure où vous n'apportez aucun changement au type d'abri, à son emplacement ou à ses dimensions.

Par ailleurs, l'implantation de ce type d'abri doit respecter les règles suivantes : être installé à un minimum de 3 mètres du trottoir ou de la bordure de la rue ou encore dans la cour latérale et les parois de l'abri (murs et toit) doivent être de matière plastique translucide blanc et de fabrication industrielle. Un seul abri d'auto est autorisé par numéro civique.

Renseignements additionnels :
Division de l'urbanisme au (450) 654-2376.



**Sur la rue Lanoue,
bel exemple d'un
abri temporaire
conforme.**

Secteur Le Gardeur

Chaque propriétaire qui désire installer un abri temporaire devra obtenir, au préalable, un certificat d'occupation émis par l'inspecteur des bâtiments. Ce certificat coûte 25 \$. Un seul abri d'auto est autorisé par habitation comprenant au plus trois (3) unités de logement.

Le propriétaire n'est pas tenu de renouveler le permis à chaque année, sauf s'il y a des changements au niveau de la dimension ou de l'emplacement de l'abri.

Seuls sont permis les abris commercialement fabriqués pour cet usage, en métal démontable et la structure doit être recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé.

L'abri doit être solidement fixé au sol dans l'allée d'accès au stationnement ou dans l'allée d'accès au garage ou dans la case de stationnement à un minimum de 2,5 m (8.2 pi) de la face externe de la bordure ou du trottoir de béton. Quant à la marge latérale, un minimum de 50 cm (19.7 po) doit être respecté. La superficie maximale autorisée est de 50 m (538.2 pi²) tandis que la hauteur maximale est fixée à 3 m (9.8 pi).

Renseignements additionnels :
Service de l'aménagement
et du développement (450) 585-1140.

Résidence Maurice-Rivest

Un projet de construction qui profite à tout le secteur

La construction de la résidence Maurice-Rivest, à proximité de l'église Précieux-Sang, vient combler un besoin important en matière de logements sociaux réservés aux personnes âgées mais ce projet a aussi l'avantage de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des résidents de tout le secteur.

En effet, ce nouvel édifice a nécessité l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout de volume beaucoup plus important ce qui, inévitablement, aidera grandement à résoudre les problèmes de refoulement rencontrés par certains citoyens des alentours au cours des dernières années.

Qui plus est, la Ville a fait d'une pierre deux coups puisqu'elle a utilisé la majeure partie des tuyaux de grand diamètre entreposés depuis quelques années à Valleyfield.

Toutefois, l'ampleur de ce chantier de construction n'est pas sans causer certains inconvénients aux résidents du voisinage, notamment en ce qui a trait au bruit et à la poussière. Les dirigeants du projet, tout comme les représentants de la municipalité, comptent sur la compréhension et la collaboration de tous à ce chapitre.

Des retombées importantes pour le milieu

Conseiller municipal du district 8 et membre du comité exécutif de la nouvelle ville de Repentigny, Mario Morais se réjouit des retombées positives découlant de la réalisation de ce projet.

« C'est une initiative dont toute la communauté peut être fière puisque l'immeuble sera de très belle qualité. En plus de répondre aux besoins de nombreux citoyens, ce projet représente également un apport économique important pour le milieu repentinois », a indiqué Monsieur Morais, rappelant du même coup que ces 76 logements ont nécessité des investissements de 5,5 M\$.



Portrait des commissions municipales

La Commission Transports et Travaux publics

Dans ce numéro et dans chacun des numéros subséquents, nous vous présenterons les différentes commissions du conseil municipal de la Ville de Repentigny. Nous débutons cette série d'articles avec la Commission Transports et Travaux publics.

Planification, orientation et développement stratégique sont les principaux mandats et objectifs qui incombent à la Commission Transports et Travaux publics.

Le dossier du transport en est un de taille puisqu'il touche tous les axes de développement, qu'il s'agisse du transport des personnes ou des biens. Dans ce sens, parce que les membres de la Commission veulent améliorer le plus efficacement possible les déplacements des Repentignaises et des Repentinois, ils ont récemment confié un mandat à la firme Léger Marketing afin qu'un sondage soit mené auprès des utilisateurs du transport en commun, question de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes.

« Le transport en commun est en pleine effervescence et Repentigny se doit d'être vigilante face aux changements imminents tout en demeurant attentive aux besoins de ses usagers. Les dossiers du Viabus de l'Est, du train de banlieue

ou la réorganisation du transport collectif sont autant de sujets prioritaires au sein de notre commission », de déclarer André Cyr, conseiller municipal du district 1 et président du groupe de travail.

« Si nous voulons assurer la poursuite de notre développement économique et social, il est impératif de nous doter d'un service de transport en commun tant local, régional que supralocal qui saura être satisfaisant pour notre population. C'est le but que nous visons par nos travaux », d'ajouter monsieur Cyr.

Par ailleurs, au chapitre des travaux publics, c'est l'entretien de tout le réseau qui retient l'attention. La planification des grands travaux, l'accès aux différents programmes gouvernementaux et la mise en place de nouvelles infrastructures sont des dossiers qui relèvent de cette commission municipale.

Hormis monsieur André Cyr, deux autres élus y siègent, soit madame Denyse Peltier et monsieur Lucien Goulet, représentant respectivement les districts 3 et 2. Ses autres membres sont Réjean Durocher, directeur général adjoint, Alain Rouette, directeur des Travaux publics et José Girard, adjointe administrative. La commission siège une à deux fois par mois.



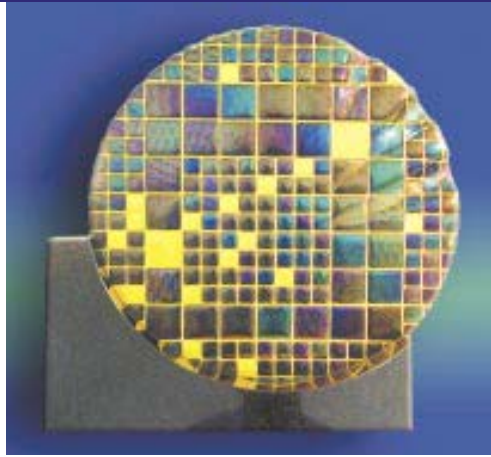
La présidence de cette commission est assumée par le conseiller municipal du district 1, André Cyr.

Excel-Art IV

Du 2 novembre au 1^{er} décembre, le Centre d'expositions de Repentigny accueille la biennale d'excellence en métiers d'art de Lanaudière, Excel-Art IV, présentée sous le thème *Douze pas avant le vide*.

L'événement regroupe sept créations originales d'artistes en métiers d'art de la région. Le verre, la céramique, la joaillerie et l'ébénisterie y sont en vedette.

Cette exposition, rendue possible grâce à la collaboration du Conseil de la culture de Lanaudière, du Conseil des métiers d'art du Québec, du Conseil des arts et des lettres et de la Ville de Repentigny, regroupe les artistes suivants : Philippe Béttinger, Stephen Pon, John A. Cosgrove et Patrice Potvin (verriers), Pierre Hamelin et Maryse Harvey (joailliers), Jacynthe Duval (céramiste) et Ivan Vanjes (ébéniste).



On récupère en grand

Les résidants de la MRC de L'Assomption ont réservé un bel accueil au Centre permanent de récupération des Résidus Domestiques Dangereux, situé sur le Chemin des Commissaires dans le parc industriel de L'Assomption.

Au cours des seuls mois de juin, juillet et août, plus de 600 personnes ont transporté des choses au site permanent.

Mis gratuitement à la disposition des citoyennes et des citoyens de la MRC de L'Assomption, le Centre permanent de récupération des RDD est accessible durant toute l'année. D'octobre à avril, il est ouvert le samedi, de 10 h à 15 h. Pour s'y rendre, il suffit d'emprunter la route 341 (sortie 108 autoroute 40). Le centre est situé au 134, Chemin des Commissaires.

Ce projet, auquel collaborent plusieurs partenaires du milieu dont le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, est une initiative de la MRC de L'Assomption.

Les RDD les plus courants sont les peintures, les huiles et solvants usés, ainsi que les résidus de pesticides, de vernis, les batteries d'automobiles, les piles rechargeables, les médicaments périmés et les bonnes de propane.

Vous voulez en savoir plus?

Consultez le site Internet de la Ville de Repentigny à : <http://www.ville.repentigny.qc.ca/urbanisme/ordures.html#danger>



Le lundi 4 novembre Soirée d'information sur le compostage domestique

Encore une fois cet automne, Repentigny convie tous ses citoyens à une soirée d'information portant sur le compostage domestique.

Cette rencontre aura lieu le lundi 4 novembre, à 19 heures, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Repentigny, 435, boulevard Iberville.

Des spécialistes seront sur place et ils fourniront aux citoyens intéressés les informations reliées aux techniques du compostage et à l'utilisation de l'appareil choisi par les autorités municipales repentignaises, la Machine à terre. De la documentation sera également remise aux participants. Le tout est gratuit. La Machine à terre est un composteur domestique facile d'utilisation. Les personnes désireuses de l'acquérir pourront le faire le soir même. Son coût est de 27 \$ (toutes taxes incluses). Cette offre est offerte aux Repentignois des deux secteurs (preuve de résidence exigée).

Pour toute autre information additionnelle à ce sujet, prière de rejoindre le (450) 654-2373.

Collecte des feuilles

Pourquoi ne pas profiter de la collecte des résidus verts du mercredi pour vous débarrasser de vos feuilles ? Cette activité se poursuit jusqu'à la mi-novembre. C'est là une excellente façon de contribuer à la préservation de l'environnement puisqu'à partir des feuilles, la Ville produit un compost qu'elle utilise pour ses aménagements paysagers et ses espaces verts.

Assemblées du conseil municipal

Le conseil municipal de la nouvelle ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois.

Les prochaines rencontres se tiendront les **mardis 12 novembre et 10 décembre**, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, situé au 435, boulevard Iberville.

Pour prendre connaissance de l'ordre du jour, composez le **(450) 654-2418** ou visitez notre site Internet à : www.ville.repentigny.qc.ca/mairie/mairie.html#dates

Pour joindre votre conseiller municipal

District 1 André Cyr 585-3410	District 5 Patrice Peltier-Rivest 657-1255	District 9 Jean Langlois 585-4285
District 2 Lucien Goulet 581-3508	District 6 Daniel Labrecque 585-8557	District 10 Jeannot Lemay 582-4342
District 3 Denyse Peltier 581-5733	District 7 Raymond Hénault 581-0319	District 11 Francine Payer 582-7711
District 4 Yves Tousignant 582-6778	District 8 Mario Morais 654-4018	District 12 Robert Picard 581-9288

Services municipaux

Secteur Repentigny

Hôtel de ville	654-2323
Approvisionnements	654-2371
Bibliothèque municipale	654-2345
Communications	654-2311
Cour municipale	654-2358
Direction générale	654-2304
Évaluation	654-2349
Greffe	654-2317
Ingénierie	654-2373
Mairie	654-2302
Piscine municipale	654-2401
Plaintes	654-2311
Protection du voisinage	654-6472
Ressources humaines	654-2385
Services communautaires	654-2330
Sécurité publique/Division incendie	654-2351
Sécurité publique/Division police	654-2380
Taxation	654-2355
Transport en commun	654-2315
Travaux publics	654-2382
Trésorerie	654-2450
Urbanisme/Permis/Inspection	654-2376
Urgence Police-Incendie-Ambulance	9-1-1
Site Internet	www.ville.repentigny.qc.ca
Courriel	communication@ville.repentigny.qc.ca

Secteur Le Gardeur

Hôtel de ville	585-1140
Bibliothèque municipale	582-8288
Loisirs et culture	585-1143
Sécurité publique/Division incendie	654-2351
Sécurité publique/Division police	654-2380
Travaux publics et environnement	585-4040
Urgence Police-Incendie-Ambulance	9-1-1
Site Internet	www.ville.legardeur.qc.ca
Courriel	communication@ville.repentigny.qc.ca

Le **Bulletin d'informations** est publié dix fois l'an.

Réalisation : Division des communications de la Ville de Repentigny

Infographie : www.cormierpub.qc.ca

Impression : Imprimerie Bernier

Distribution : Postes Canada

Tirage : 29 000 exemplaires

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est faite dans le seul but d'alléger le texte.

ISSN : 1182-5731



Imprimé sur du papier recyclé.